

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Band:** - (1978)  
**Heft:** 445

**Artikel:** Politique énergétique : Energie Ouest-Suisse fait cavalier seul  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1027042>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 21.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Politique énergétique: Energie Ouest-Suisse fait cavalier seul

Voilà une manifestation réunissant les appuis les plus divers, c'est le moins que l'on puisse dire ! Etaient d'accord à Lausanne (la réunion, prévue jeudi 16 mars, n'avait bien sûr pas encore eu lieu au moment de la rédaction de cet article. Réd.) pour protester contre la politique menée par Energie Ouest-Suisse (EOS) des groupements opposés au « tout-nucléaire » comme les comités antinucléaires de soutien à Kaiseraugst, les comités anti-déchets de Lucens et de Moudon, le comité de coordination contre Verbois nucléaire, mais aussi le Parti socialiste vaudois, le Parti ouvrier et populaire, le Comité d'action syndicale, la Ligue marxiste révolutionnaire, les Amis de la terre vaudois et neuchâtelois, le Groupement pour la protection de l'environnement, le Mouvement pour la libération de la femme, entre autres...

Et voilà mis à jour, enfin, devant l'opinion, un

sérieux court-circuit dans le contrôle démocratique de la politique énergétique. Car EOS, qui fournit jusqu'à 50% de la quantité totale d'électricité consommée dans les cantons de Genève, Vaud et Fribourg, appartient presque en totalité aux pouvoirs publics de la Suisse romande, par le « truchement des entreprises cantonales et régionales auxquelles incombe l'obligation de fournir le courant soutiré par leurs abonnés ». Pour mémoire, les actionnaires d'EOS (et les participations au capital social) :

Commune de Lausanne,	
Services Industriels . . . . .	22,72%
Services Industriels de Genève . . . . .	18,13%
Compagnie Vaudoise d'Electricité . . . . .	15,56%
Entreprises Electriques Fribourgeoises	14,89%
Société romande d'Electricité . . . . .	11,66%
Forces Motrices Neuchâteloises SA . . . . .	5,88%
Forces Motrices Valaisannes SA . . . . .	5,30%
Banque Cantonale Vaudoise . . . . .	2,17%
Elektrizitätswerk Basel . . . . .	1,74%
Société de Banque Suisse (Genève) . . . . .	0,95%
Municipalité de Sion . . . . .	0,35%

Caisse de retraite du personnel . . . . .	0,30%
Société Electrique Vevey-Montreux . . . . .	0,18%
Services Industriels de Sion . . . . .	0,16%
Deux personnes physiques (anciens administrateurs) . . . . .	0,01%

Une telle manifestation réactivera-t-elle le contrôle de la collectivité sur une société dont la direction a depuis longtemps pris l'habitude de s'exprimer au nom d'intérêts particuliers ?

Ne voit-on pas EOS affirmer sans autres la nécessité de la construction de la centrale de Verbois, alors même que cette construction ne compte plus parmi les priorités immédiates : « (...) Pour faire face à l'accroissement présumé des besoins futurs en Suisse romande, EOS projetée de construire une centrale nucléaire à Verbois, canton de Genève » (publication officielle d'EOS).

Ne voit-on pas EOS, dans son dernier rapport (exercice 1976/1977), prendre position contre l'initiative parlementaire déposée par le socialiste vaudois Meizoz (moratoire de quatre ans dans la construction de centrales nucléaires), et ce avant même que les Chambres en aient délibéré : « (...)

## Le lobby nucléaire à l'action

Energie Ouest-Suisse, dans son rapport sur l'exercice 1976/1977 que nous citons ci-dessus, fait également feu des quatre fers contre le projet de modification de la loi fédérale de 1959 sur l'énergie atomique; il s'agit en effet d'un des points importants sur lesquels se polarise la controverse sur la politique énergétique dans notre pays. Le lobby nucléaire, dont EOS embouche sans autres les trompettes, ne saurait admettre notamment que soit prévu dans le texte en question l'octroi d'une autorisation générale pour la construction d'une installation atomique, « autorisation qui ne pourrait être délivrée qu'une fois admis que l'installation où l'énergie qui doit y être produite répond vraisemblablement à un besoin effectif dans le pays ». Un des arguments d'EOS : « On ne voit

pas pourquoi l'économie électrique serait seule frappée d'une mesure de contrôle, alors que la promotion d'autres agents énergétiques ne se heurterait à aucune restriction et se poursuivrait dans certains cas à l'encontre de la tendance à modérer la consommation d'énergie, telle qu'elle est à juste titre prêchée de toutes parts »...

Indépendamment de la valeur relative de tels arguments, il faut savoir qu'ils font partie d'une vaste entreprise de mise en condition (les « anti-nucléaires » publient eux aussi, naturellement, une certaine documentation, mais ces efforts-là ne bénéficient pas de l'appui logistique d'entreprises vivant sur des fonds publics...) des parlementaires. Voyez par exemple la commission du Conseil national, présidée par le socialiste schaffhousois Kurt Reiniger et qui examine en particulier les propositions de révision de la loi atomique ! Ces

députés-là sont dans le collimateur de l'industrie électrique qui a publié à leur intention des documents où elle donne la grosse artillerie pour appuyer ses thèses; leur a été distribuée notamment une documentation complète<sup>1</sup> où on retrouve les signatures les plus lourdes du lobby nucléaire : pour les problèmes juridiques posés par l'implantation des centrales, MM. Gugler, directeur attaché à l'Union des centrales suisses d'électricité, Hunziker, directeur à Motor-Columbus, et Isler, président des Forces motrices du nord-ouest; pour les questions techniques, MM. Trümpy, président d'Atel, Dommann, directeur aux Forces motrices du nord-ouest, et Stoll, directeur des Forces motrices bernoises; pour couronner le tout, l'avis d'un expert en droit administratif (EPFZ, Zurich), le professeur Jagmetti.

<sup>1</sup> Voir par exemple le « Tages Anzeiger » du 13.3.78.

Il faut souhaiter que le Conseil national ne se laisse pas aller à suivre l'interpellant. Un moratoire tel que celui qui est proposé viendrait à moyen terme remettre en cause de façon inadmissible la sécurité de l'approvisionnement du pays en énergie électrique; en outre, il nuirait à de nombreux travailleurs et, par là, au développement de l'économie suisse. Par ses aspects arbitraires (durée de quatre ans, interdiction des constructions décrétée à un moment choisi au hasard), le moratoire proposé apparaît comme une mesure opportuniste. Au surplus, il risque de causer un préjudice économique considérable à notre pays, sans pour autant résoudre en quoi que ce soit les problèmes posés, à la solution desquels les milieux compétents s'attachent intensivement ».

Ne voit-on pas EOS, dans le même document, présumer de la décision de la collectivité dont elle dépend directement en surenchérisant sur les réserves émises par le Conseil fédéral à propos de l'initiative populaire « pour la sauvegarde des droits populaires et de la sécurité lors de la construction et de l'exploitation d'installations atomiques » : « (...) Il faut souhaiter que la votation populaire dont l'initiative sera l'objet ait lieu le plus rapidement possible et qu'elle conduise à un résultat nettement négatif. Le fait que les questions nucléaires soient présentées dans un contexte où l'émotion joue un rôle prédominant ne saurait à lui seul motiver l'introduction dans la Constitution fédérale de principes d'un genre nouveau et totalement injustifiables ».

Est-ce la mission d'une entreprise qui reste en mains publiques de publier des arguments aussi péremptoirs alors que le débat sur ces questions n'a pas été tranché par le peuple suisse ? Les autorités directement intéressées sont ici sérieusement interpellées, de même qu'à Lucens où l'on sait (voir DP 444) que le canton de Vaud a les moyens de peser de façon déterminante sur la société propriétaire du site de la « future » piscine nucléaire, la Société nationale pour l'encouragement de la technique atomique industrielle (à laquelle participe EOS).

## Energie solaire : les grands fourbissent leurs armes

Le temps des apologies prophétiques de l'énergie solaire, présentée comme la production « douce » par excellence, celle qui permet de sortir des circuits commerciaux dominés par quelques géants industriels spécialisés, ce temps-là est probablement révolu. Il reste, certes, que l'énergie solaire, convenablement utilisée, permettra à des utilisateurs, de plus en plus nombreux, de couper les « fils », de trouver une certaine autonomie énergétique. Mais les producteurs en gros n'ont pas tardé à investir ce marché, comme les autres, au point qu'il faudra en passer, dans notre pays, par BBC (déjà « recyclé » sur le solaire, grâce à des expériences menées sur une grande échelle en République fédérale allemande) ou Alusuisse...

Sans être exagérément pessimiste, on peut dire en effet que les petites entreprises ont laissé, dans ce domaine, passer leur chance. Il aurait fallu, il est vrai, trouver rapidement un terrain d'accord commercial et technique (une coopérative ? une association de producteurs ?) pour résister aux « gros », campant sur leurs brevets, déposés au cas où... On peut même douter que des artisans trouvent à s'imposer dans des secteurs aussi spécialisés que la pose des panneaux solaires, par exemple, face aux monteurs patentés des fabricants tels que Sulzer.

Et il y a gros à parier que ces premières défaites seront suivies d'autres épreuves pénibles, cette fois sur le plan mondial : à moins d'organiser rapidement le marché et la recherche dans ce secteur dans notre pays, il nous faudra subir la vague commerciale orchestrée par les multinationales japonaises ou américaines, à l'affût elles aussi. On sait qu'IBM notamment, après des recherches fort poussées en la matière, est parvenu à mettre au point un revêtement particulièrement efficace par les capteurs solaires (aiguilles de tungstène) : le brevet est déposé, en attendant

l'offensive de grande envergure qui ne tardera pas. Ce passage rapide à l'exploitation industrielle de l'énergie solaire est illustré de façon presque caricaturale en France.

A l'origine, quelques entreprises de moyenne dimension comme la Société française d'études thermiques et d'énergie solaire (Sofretes, participation à 20% chacun, de la Compagnie française des pétroles et du Commissariat à l'énergie atomique), ou la société Briau, qui prennent même une certaine avance technologique sur leurs concurrents directs à l'étranger. Mais depuis 1975-1976, devant l'attrait manifeste des débouchés africains et latino-américains (le pompage solaire a inspiré des plans de développement gigantesques en Arabie saoudite, au Soudan ou au Mexique), des groupes plus puissants se lancent dans la compétition, tels les Pompes Guinard, filiale du groupe Leroy-Somer. Accélération considérable de la production, concentration sur des « filières » coûteuses — la voie photovoltaïque, utilisation de photopiles qui transforment directement la lumière solaire en électricité — ... et abandon des petites installations qui garantissaient, au temps héroïques, une certaine décentralisation de la production d'énergie ! Déclaration du PDG de la Sofretes au « Nouvel Economiste » (No 122) : « Nous avons désormais abandonné les petites pompes solaires, qui ne sont pas rentables; ce qui nous intéresse, ce sont les grosses stations destinées à l'irrigation ».

### Aux communautés de voisins de jouer !

A quelque-chose malheur est bon ! Au moins faut-il tenter de s'en convaincre : les grandes entreprises vont à coup sûr, par la loi des moyens importants investis dans l'opération, créer un besoin que les petites n'auraient pas pu éveiller; et leur fabrication « en gros » permettront d'abaisser certains prix de revient. Piètre consolation, dira-t-on ! Il reste aussi que pour profiter de ces nouvelles technologies ainsi récupérées, il vous faudra créer des communautés de voisins, à la taille des installations vendues dans le commerce.